

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 1^e mai 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 1^e mai 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 AVRIL ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 24 ET DU 28 AVRIL 2017
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Revenu Québec : CLIC SÉQR: Autorisation de gestion des procurations et autorisations
 - 5.3 Adoption règlement 2017-006 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une caserne, démolition de l'édifice actuel et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ dont 1 028 378\$ est remboursable dans une subvention »
 - 5.4 Adoption règlement 2017-007 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissible à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports »
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION

- 8.1 Nomination du pro maire
- 8.2 FADOQ Club Bonne entente La Doré : Participation financière
- 8.3 Festival équestre et country : Autorisation de radiation d'une dette envers le Centre des Loisirs

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Réfection pont de la Petite-Chute reliant La Doré à Normandin : Demande d'intégration au PIIRL
- 10.2 Lien La Doré/Normandin : Demande d'aide financière supplémentaire
- 10.3 Club de motoneige Les Loups du Nord inc. : Renouvellement des droits de passage
- 10.4 Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord : Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-014 – Volet Redressement des infrastructures routières locales : Attribution du mandat de services professionnels

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Fourrière municipale : Nomination des contrôleurs

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Mouvement santé mentale Québec : Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2017
- 16.2 Postes Canada : Maintien des services

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-05-093

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-05-094

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 3 avril 2017 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-05-095

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 AVRIL 2017

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 24 avril 2017 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-05-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 AVRIL 2017

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 28 avril 2017 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire **RAPPORT DU MAIRE**

Le 4 avril, j'ai participé à une séance d'information «Forum Boréale » en lien avec les menaces qui planent sur le secteur forestier. Le 7 avril, j'ai participé à une rencontre préparatoire à la Grande marche pour la forêt du 30 avril. Le 11 avril, j'ai participé à une rencontre avec la Ville de Normandin en lien avec la réfection du pont et le lien La Doré/Normandin. Le 13 avril, j'ai rencontré le CLD Domaine-du-Roy en lien avec les dossiers en cours à La Doré. Le 18 avril, j'ai signé l'emphytéose avec la Fabrique de La Doré. Le 19 avril, j'ai participé à une rencontre avec les différents utilisateurs des sentiers locaux afin de revoir toute la structure de ces derniers. En après-midi, j'ai rencontré des représentants de la Corporation de développement des coopératives en lien avec les services de proximité à La Doré. Le 20 avril, j'ai rencontré une personne intéressée à relancer le projet de mécanique automobile à La Doré. Également, j'ai rencontré un consultant en lien avec le plan d'aménagement du secteur de la rivière-aux-Saumons. Le 21 avril, j'ai participé à une conférence téléphonique avec le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs en lien avec le caribou forestier. J'ai rencontré une personne intéressée à ouvrir un commerce à La Doré et qui voulait connaître nos programmes. Le 24 avril, j'ai participé à la conférence de presse d'AgriNova. J'ai également participé à une rencontre avec tous les utilisateurs du stationnement Village-relais. Le 26 avril, j'ai participé à une rencontre en lien avec le développement agricole à La Doré. Le 27 avril, j'ai participé à une rencontre préparatoire à la Grande marche pour la forêt. Le 30 avril, j'ai participé à la Grande marche pour la forêt à Dolbeau-Mistassini.

POINT 4.2

Conseillers (ères) **RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES**

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé aux rencontres du conseil, à la rencontre avec la Ville de Normandin et à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Hélène Gagnon a participé aux rencontres du conseil, à une rencontre de la Résidence Doré, à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré et à la rencontre sur les travaux de réaménagement des bureaux municipaux. Elle informe la population que le bureau de la Fabrique est maintenant au deuxième étage de l'hôtel de ville durant toute la période des travaux.

Michel Simard a participé aux rencontres du conseil, à une rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers inc., à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre du CLD Domaine-du-Roy et à remplacer Yoland Bau à la Table GIR. Il a participé à la Grande marche pour la forêt.

Yanick Baillargeon a participé aux rencontres du conseil, à la soirée bénéfice de la Maison Éveil Naissance, à la rencontre pour les sentiers unifiés, à une rencontre du Centre des Loisirs et à la rencontre concernant l'utilisation du stationnement Village-relais.

Marc Perron a participé à Forum Boréal et à la Grande Marche pour la forêt.

Yoland Bau a participé aux rencontres du conseil, à l'assemblée générale de la Société sylvicole et à la rencontre pour les sentiers unifiés.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, des heures de déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2017-05-097

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mars 2017 de la Municipalité au montant total de 135 688.62\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	127 338.34\$
- Complexe sportif	5 539.64\$
- Centre des Loisirs	1 924.92\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	<u>885.72\$</u>
	135 688.62\$

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2017-05-098

REVENU QUÉBEC : CLIC SÉCUR : AUTORISATION DE GESTION DES PROCURATIONS ET AUTORISATIONS

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Gagnon, Stéphanie, Directrice générale, dont les trois derniers chiffres de son numéro d'assurance social sont 057 à :

- consulter le dossier de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Municipalité de la Paroisse de La Doré à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- consulter le dossier de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter ;

La Municipalité accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de la Paroisse de La Doré et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2017-05-099

ADOPTION REGLEMENT 2017-006 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE, DEMOLITION DE L'EDIFICE ACTUEL ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET DES DEPENSES DE 1 582 110\$ DONT 1 028 378\$ EST REMBOURSABLE DANS UNE SUBVENTION »

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-006 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une caserne, démolition de l'édifice actuel et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ dont 1 028 378\$ est remboursable dans une subvention » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2017-006

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE, DÉMOLITION DE L'ÉDIFICE ACTUEL ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES DE 1 582 110\$ DONT 1 028 378\$ EST REMBOURSABLE DANS UNE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et à la démolition de l'édifice actuel;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 1 582 110\$;

CONSIDÉRANT la recommandation d'aide financière dans le Programme RECIM accordant une subvention de 65%, et ce, selon la lettre datée du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-006 tel que décrit ci-dessous :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de construction d'une nouvelle caserne, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

Construction caserne de pompiers

Estimation des coûts		
Article	Description	Montant
	Construction bâtiment	1 231 593\$
	Fibre, antenne de communication, meubles	75 000\$
	Démolition ancien édifice	65 000\$
	Coût total de construction	1 371 593\$
	Provision pour imprévus	61 580\$
	Taxes nettes (4.9875 %)	71 480\$
	Total - Coûts directs	1 504 653\$
	Frais incidents:	
	Frais incidents de base	73 778\$
	Taxes nettes (4.9875 %)	3 679\$
	Total - Frais incidents	77 457\$
	Grand total	1 582 110

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus dans le rapport de conception préparé par Les Architectes Associés et daté du 10 avril 2017 tel qu'inclus à l'annexe 1.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 582 110\$ pour l'application du présent règlement.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 582 110\$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 1^e mai 2017

Publié le 2017

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Jacques Asselin,
Maire

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2017-05-100

ADOPTION REGLEMENT 2017-007 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REFECTION DE L'AVENUE DES JARDINS EST ET DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 412 450\$ ET DES DEPENSES DE 549 931\$ ADMISSIBLE A UNE SUBVENTION EN VERTU D'UN ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS »

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-007 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissible à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2017-007

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DES JARDINS EST ET DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 412 450\$ ET DES DÉPENSES DE 549 931\$ ADMISSIBLE A UNE SUBVENTION EN VERTU D'UN ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la Route Saint-Joseph Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 549 931\$;

CONSIDÉRANT l'accord de principe reçu par Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec évalue sa contribution variable à 412 450\$ selon les coûts réels;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-061 intitulée «Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord : Autorisation d'utilisation du surplus accumulé pour un montant estimé à 137 481\$»;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 28 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-007 tel que décrit ci-dessous :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection de l'infrastructure routière de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

Réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord		
Estimation des coûts		
Article	Description	Montant
	Infrastructures de voirie	
	Coûts directs:	
	Coût total de construction	433 794 \$
	Provision pour imprévus (5 %)	21 690 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	22 717 \$
	Total - Coûts directs	478 201 \$
	Frais incidents:	
	Frais incidents de base (15%)	71 730 \$
	Total - Frais incidents	71 730 \$
	Grand total	549 931 \$

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus dans le rapport de conception préparé par Stantec et daté du 5 décembre 2016 tel qu'inclus à l'annexe 1.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 549 931\$ pour l'application du présent règlement.

Pour pourvoir à une partie de ces dépenses, le conseil municipal affecte la somme de 137 481\$ de son surplus accumulé dans son fonds général qui représente 25% du total du coût estimé du projet. Si les coûts sont moindres, le surplus utilisé sera diminué pour le montant réel représentant le 25% des coûts.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention versée en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet – Redressement des infrastructures routières locales ».

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 412 450\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée

pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge le règlement 2017-005.

ARTICLE 8

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 1^e mai 2017

Publié le 2017

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Jacques Asselin,
Maire

POINT 6.0

Correspondance **RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AVRIL 2017**

Le résumé de la correspondance du mois d'avril 2017 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2017-05-101

NOMINATION DU PRO MAIRE

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Pierre-Paul Lalancette comme pro maire.

Des remerciements sont donnés au conseiller Marc Perron pour ses bons services durant son mandat de pro maire.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2017-05-102

FADOQ CLUB BONNE ENTENTE LA DORE : PARTICIPATION FINANCIERE

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête de la fidélité le 20 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent souligner les couples honorés ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement cadre avec les valeurs de la Municipalité en faveur de la famille et de sa contribution à notre solidarité et à notre résilience collective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de 250\$ afin d'offrir un cocktail de bienvenue lors de l'évènement de la Fête de la fidélité.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2017-05-103

FESTIVAL EQUESTRE ET COUNTRY : AUTORISATION DE RADIATION D'UNE DETTE ENVERS LE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la difficulté qu'éprouve le comité du Festival équestre et country de rembourser ses créanciers ;

CONSIDÉRANT tout le travail effectué par lesdits membres du comité afin de créer des activités de financement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité détient une créance envers le Centre des Loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs est opéré par un comité mais que l'immeuble appartient à la Municipalité de la Paroisse de La Doré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la radiation complète de la dette du Festival équestre et country envers le Centre des Loisirs.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2017-05-104

RÉFECTION PONT DE LA PETITE-CHUTE RELIANT LA DORE À NORMANDIN : DEMANDE D'INTÉGRATION AU PIIRL

CONSIDÉRANT QUE ce pont est une infrastructure dont les investissements sont stratégiques et profitables pour tous les partenaires et acteurs du Saguenay- Lac-St-Jean et des régions qui lui sont contiguës;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires se sont concertés lors de la mise en œuvre de ces stratégies industrielles afin de mettre en place un pont sur l'Ashuapmouchouan en 1993;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires y ont tous trouvé les retombées escomptées au cours des 24 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a repris la gestion cette infrastructure, et ce, en vertu du décret #1176-2007, et ce, depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin demeurent les seuls responsables de l'entretien de la surface de roulant, des trottoirs, des chasse-roues, du drainage, de l'éclairage ainsi que des glissières aux approches;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'achalandage sur cette infrastructure dépasse toutes les prévisions, même les plus optimistes;

CONSIDÉRANT l'impact qu'inflige ce niveau d'achalandage sur la structure et son revêtement;

CONSIDÉRANT QUE ce pont représente le seul lien entre la MRC Domaine-du-Roy et la MRC Maria-Chapdelaine en cas de bris sur le pont Saint-Félicien ou de blocages des routes 167 et Saint-Eusèbe;

CONSIDÉRANT QUE ce lien routier permet une voie d'évacuation supplémentaire en cas d'urgence, ce qui a déjà été le cas par le passé, et ce, à quelques reprises ;

CONSIDÉRANT QUE ce pont permet de dévier le transport lourd qui devrait normalement circuler par le pont Saint-Félicien dans un milieu urbain ce qui augmenterait le trafic lourd et diminuerait la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est un lien routier important pour le transport des matières premières en direction des différents installations industrielles situées sur les deux MRCs et entre les routes forestières L-211 et L-205;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire « Lien routier La Doré/Normandin » daté de juillet 2011 a été présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors d'une rencontre à monsieur Norman MacMillan, ministre, le 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 19 janvier 2017 présentant les travaux à réaliser sur le pont #09591 « Pont de la Petite-Chute » ainsi que toutes les correspondances du même type des années antérieures;

CONSIDÉRANT les coûts importants qu'engendre la réfection dudit pont suite à des analyses réalisées par des consultants afin d'assurer la sécurité et la longévité de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT toutes les problématiques qu'engendrerait la fermeture dudit pont;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin pour le partage des frais reliés à l'entretien et à la réfection dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE la route Saint-Joseph Nord a été identifiée dans le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) de la MRC Domaine-du-Roy et admissible à une subvention pour la réfection selon le Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Rocher a été identifiée dans le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) de la MRC Maria-Chapdelaine et admissible à une subvention pour la réfection selon le Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour faire les travaux prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le pont aurait dû être inclus dans le PIIRL de la MRC Maria-Chapdelaine considérant que les routes y accédant sont incluses dans les deux MRCs et que la Ville de Normandin est responsable de l'entretien de ce pont;

CONSIDÉRANT le statut particulier de ce pont qui n'est sur aucun des territoires car c'est la rivière qui délimite les deux (2) MRCs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'inclure le pont de la Petite-Chute reliant La Doré à Normandin dans le PIIRL de la MRC Maria-Chapdelaine afin de la rendre admissibles aux subventions disponibles pour ce type d'intervention.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2017-05-105

LIEN LA DORÉ/NORMANDIN : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT le lien routier reliant le centre village de La Doré au centre village de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'achalandage sur cette infrastructure dépasse toutes les prévisions;

CONSIDÉRANT l'impact qu'inflige ce niveau d'achalandage sur la structure dudit lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ce lien permet de dévier le transport lourd qui devrait normalement circuler par Saint-Félicien dans un milieu urbain ce qui augmenterait le trafic lourd et diminuerait la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ledit lien routier est important pour le transport des matières premières en direction des différents installations industrielles situées sur les deux MRCs ainsi que pour les échanges économiques;

CONSIDÉRANT QUE ledit lien routier reçoit les transports en transits des routes L-211, L-205 et ceux des voies principales provinciales (MTQ) 167, 169 et 373 ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire « Lien routier La Doré/Normandin » daté de juillet 2011 a été présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors d'une rencontre à monsieur Norman MacMillan, ministre, le 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT les besoins urgents de réfection dudit lien afin d'assurer une sécurité optimale pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont investi beaucoup depuis la mise en place de cette infrastructure en entretien et réfection afin de maintenir l'état de la chaussée de façon acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour faire ces travaux;

CONSIDÉRANT l'étude préparation de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord préparée par Dessau en septembre 2012 faisant état des besoins majeurs de réfection dudit lien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports des sommes supplémentaires afin de procéder à la réfection complète du lien La Doré/Normandin ;
- qu'une rencontre soit organisée entre le ministère, le député et des deux municipalités touchées, dans les meilleurs délais, afin de discuter de ce dossier classé « urgent » considérant la sécurité précaire de cette infrastructure.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2017-05-106

CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD INC. : RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Les Loups du Nord inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré possède plusieurs sentiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de sentiers de motoneige permanents est toujours en discussion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré renouvelle les droits de passage pour le Club de motoneige Les Loups du Nord inc. sur les lots suivants :

- 4 595 541
- 4 594 540
- 4 594 447
- 4 594 433
- 4 594 765
- 5 326 867
- 5 326 874
- Chemin du rang 7

Dans le cas de réalisation de projets sur les lots visés par les droits de passage, les sentiers touchés devront être déplacés, et ce, suite à une entente entre le club Les Loups du Nord inc. et la Municipalité.

POINT 10.4

RÉSOLUTION 2017-05-107

REFECTION AVENUE DES JARDINS EST ET ROUTE SAINT-JOSEPH NORD : PROGRAMME REHABILITATION DU RESEAU ROUTIER LOCAL 2015-014 – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES LOCALES : ATTRIBUTION DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'accord de principe reçu du ministère des Transports du Québec a confirmé une subvention pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir au Ministère une copie du contrat avec le prestataire de services afin de recevoir la confirmation de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'accorder le mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de services professionnels de laboratoire dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 Volet – Redressement des infrastructures routières locales à Englobe, et ce, pour la somme de 9 887.20\$, plus les taxes applicables. Ce mandat est conditionnel à :

- l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2017-005 ;
- la confirmation de la subvention dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 volet – Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2017-05-108

FOURRIÈRE MUNICIPALE : NOMINATION DES CONTRÔLEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté le règlement #2004-016 concernant la gestion et le contrôle des chiens ;

CONSIDÉRANT QU'au libellé du règlement #2004-016 concernant les animaux, à l'article 2 « définition de contrôleur », il y est expressément inscrit qu'il est obligatoire de nommer par résolution le contrôleur chargé d'appliquer le règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la municipalité a nommé, par résolution, un contrôleur chargé d'appliquer la totalité ou partie dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la municipalité et Le Refuge Animal inc. par laquelle ce dernier s'engage à rendre le service de gestion animalière et de fourrière à titre de contrôleur animalier selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement contrôleur animalier;

CONSIDÉRANT QUE le Refuge animal de Roberval est le nouveau responsable de la perception des licences de chiens sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et que cette compagnie doit aussi être nommée officiellement le contrôleur pour l'application de tous les articles dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme le Refuge animal de Roberval et les personnes mandatées par celui-ci, l'inspecteur en bâtiment et en environnement en plus des policiers du service de la Sûreté du Québec, « contrôleurs » responsables de l'application de l'intégration du règlement #2004-016 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré incluant notamment et donc non limitativement : la délivrance des licences et la perception des coûts des licences, la tenue du registre des licences, les services de capture et de fourrière animale et la délivrance des constats d'infraction pour toute infraction audit règlement.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2017-05-109

MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC : PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^e au 7 mai 2017, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les autres milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne à etrebiendanssatete.ca ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré proclame par la présente la semaine du 1^e au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

POINT 16.2

RÉSOLUTION 2017-05-110

POSTES CANADA : MAINTIEN DES SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la cueillette et la distribution du courrier sont des services de proximité essentiels dans les communautés rurales et forestières telles que La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture coupées seront celles du samedi matin ;

CONSIDÉRANT QU'il est inadmissible d'abandonner les services nécessaires aux salariés œuvrant en forêt et/ou qui sont absents de la localité du lundi au vendredi ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers qui occupent un travail à temps plein ne peuvent se présenter au bureau postal durant les jours de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ne pourront plus avoir accès à leurs colis ou autres envois postaux spéciaux localement;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a l'intention d'abolir le poste d'adjointe au Maître de poste au bureau de La Doré à compter du 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la suppression de ce poste engendrera la perte d'un emploi ainsi que la diminution des heures d'ouverture du bureau postal local ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien dudit poste n'entraînera pas d'impact majeur sur le budget de Postes Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande à Postes Canada de réviser sa décision d'abolir le poste d'adjointe au Maître de poste au bureau de La Doré afin d'éviter la diminution des heures de services et la suppression d'un emploi.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2017-05-111

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h00, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale